

COMMUNIQUE DE PRESSE

De Monsieur Sylvain Waserman
Député de la 2ème circonscription du Bas- Rhin
Vice-président de l'Assemblée nationale



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale a adopté, ce mardi 17 novembre 2020, le rapport du groupe de travail chargé d'anticiper le mode de fonctionnement des travaux parlementaires en période de crise. Le rapport a été adopté par le groupe de travail le 12 novembre dernier.

Le 12 novembre 2020, le Président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, a présidé la **réunion conclusive du groupe de travail chargé d'anticiper le mode de fonctionnement des travaux parlementaires en période de crise**. Constitué le 13 mai dernier suite à la crise sanitaire qui a frappé et paralysé notre pays et notre institution, le Président en avait confié la présidence à Sylvain Waserman, Député du Bas-Rhin et Vice-président de l'Assemblée nationale, qui a présenté les conclusions des travaux du groupe de travail.

Pour cela, Sylvain Waserman a mené des **entretiens avec les dix groupes politiques de l'Assemblée nationale** afin de recueillir leur retour d'expérience et d'identifier les pistes de travail, et organisé **trois séances thématiques** sur : le retour d'expérience du Parlement européen et du Bundestag face à la crise (3 juin 2020), les outils numériques à mobiliser pour assurer le fonctionnement des travaux parlementaires en période de crise (15 juin 2020) et la gestion de crise (le 22 juin 2020). Enfin, des **séances plénières** du groupe de travail ont eu lieu tous les quinze jours pour débattre des avancées des travaux. Un **premier rapport** a été soumis pour avis le 29 juillet 2020 à l'ensemble des membres du groupe de travail ainsi qu'aux présidents des groupes politiques. **Lors de la réunion conclusive, l'ensemble des membres ont salué la démarche consensuelle et transpartisane des travaux.**

Sylvain Waserman a ensuite présenté les **principales conclusions** formulées dans le rapport :

- ✓ **Maintenir les missions constitutionnelles de l'Assemblée nationale en période de crise** : il est indispensable de faire confiance aux organes actuels de direction du travail parlementaire, qui ont fait leurs preuves lors de la crise du printemps 2020, plutôt que de définir un état d'urgence parlementaire. **La création d'un « état d'urgence parlementaire » relevant d'une gouvernance et d'un corps de règles spécifiques a été écartée par l'ensemble des membres du groupe de travail ;**

- ✓ Conserver la souplesse du droit parlementaire en adaptant le **Règlement de l'Assemblée** afin de favoriser le recours à tout outil numérique de travail à distance, que ce soit pour les discussions ou les votes, en commission comme en séance publique, mais uniquement **en cas de circonstances exceptionnelles de nature à affecter de façon significative les conditions de participation, de délibération et de vote** et, afin d'être le plus consensuelle, **après que le Président de l'Assemblée nationale a préalablement informé les présidents de groupe politique.**
- ✓ **Mettre en place une « boîte à outils », à la disposition des instances de l'Assemblée nationale**, pour alimenter de manière prompt et efficace les réponses aux crises futures (avec notamment des propositions innovantes en matière d'utilisation de divers outils comme les questions écrites, les contributions écrites, le vote à distance, des binômes majorité-opposition dans chaque commission pour contrôler l'exécutif, etc.) ;
- ✓ Des **mesures pratiques et organisationnelles**, à prendre dès à présent pour mieux anticiper les enjeux matériels des éventuelles crises, sont également préconisées et ont été identifiées avec les services de l'Assemblée lors de nos travaux (comme recenser les locaux alternatifs, renforcer la sécurité de l'architecture informatique de l'Assemblée nationale, organiser l'utilisation d'outils numériques sécurisés et souverains, etc.).

Le Président Richard Ferrand a ensuite invité chaque représentant de groupe politique à s'exprimer sur le rapport avant de le soumettre à l'approbation du groupe. L'ensemble des groupes politiques a salué la méthode adoptée pour la conduite du groupe de travail. **Un large consensus s'est dégagé sur le rapport sauf sur un point qui cristallise le débat : les conditions de déclenchement de l'utilisation de tout outil numérique de vote à distance, et précisément la question de savoir si cette décision doit être prise à la majorité qualifiée ou pas.** La question d'une clause de revoyure a également été posée.

En réponse, Sylvain Waserman a rappelé que c'est le travail parlementaire qui permettra d'amender et de préciser le projet de résolution (nécessaire à tout changement du Règlement intérieur). **Il s'est dit favorable à une clause de revoyure mais opposé à la remise en cause du fait majoritaire :** « Ce serait la première fois dans la Vème République que l'on prendrait une décision en Conférence des présidents sur une autre base que celle de la majorité simple ; cette jurisprudence aurait tôt fait alors de susciter un débat sur d'autres décisions qui pourraient aussi suivre cette voie ; ce serait une remise en cause des fondements de notre institution qui est fondée sur le respect du fait majoritaire ».

Contact presse : Rebecca Breitman – 0638947436 ; rebecca.breitman@clb-an.fr